

ANNEXE 5 – ÉTAT DES SERVICES EFFECTUÉS PAR DES MAITRES D'ACCUEIL TEMPORAIRE AU TITRE DU TUTORAT DES ÉTUDIANTS SE DESTINANT AUX MÉTIERS de L'ENSEIGNEMENT ET DE l'ÉDUCATION (1)

(décret 2014-1020 du 8 Septembre 2014) IR 1866

STAGE D'OBSERVATION ET DE PRATIQUE ACCOMPAGNEE duau

Service de la gestion individuelle

TUTEUR

ETUDIANTS : ...□...M1.....□...M2

fonctions :

Nom, prénom de l'étudiant(e):	Périodes d'absences éventuelles

Date:

Signatures:

L'enseignant(e)	L'inspecteur (trice) de l'Education Nationale
	Vu, certifié exact le

Cadre réservé aux services administratifs

Programme 140 Code paiement : 1866

Vule,

*Pour le directeur académique des services départementaux de l'Education nationale, et par délégation,
Le chef du service de la gestion individuelle*